

Guide de procédure AMELI

**Covid-19 : des arrêts de travail
simplifiés pour les salariés contraints de
garder leurs enfants**

<https://declare.ameli.fr/declaration>

Service de déclaration en ligne des arrêts de travail

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire de l'ensemble des structures d'accueils de jeunes enfants et d'établissements scolaires.

Cette décision donne lieu à une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants (télétravail notamment) que de rester à leur domicile.

Ce dispositif concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt. Cette limite d'âge est portée à moins de 18 ans pour les parents d'enfants en situation de handicap pris en charge dans un établissement spécialisé.

L'arrêt peut être délivré pour une durée de 1 à 14 jours. Un seul parent à la fois (ou détenteur de l'autorité parentale) peut se voir délivrer un arrêt de travail. Il est possible de fractionner l'arrêt ou de le partager entre les parents sur la durée de fermeture de l'établissement. Si le besoin perdure au-delà de 14 jours, l'employeur pourra réitérer la démarche selon les mêmes modalités.

Le télé-service « declare.ameli.fr » de l'Assurance Maladie est l'outil mis en place à cette fin. Il s'applique aux salariés du régime général, salariés agricoles, marins, clerks et employés de notaire, travailleurs indépendants et travailleurs non-salariés agricoles et agents contractuels de la fonction publique.

Pour les autres régimes spéciaux, notamment les agents de la fonction publique, l'arrêt n'a pas besoin d'être déclaré sur ce site (en l'absence de versement d'indemnité journalière pour un régime d'assurance maladie) et doit être géré directement par l'employeur.

Les déclarations faites sur ce télé-service ne déclenchent pas une indemnisation automatique des employés concernés. Cette indemnisation se fait après vérification par les caisses de sécurité sociale des éléments transmis et sous réserve de l'envoi, selon les procédures habituelles, des éléments de salaires à la caisse d'affiliation de votre employé.

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un télé-service de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie, ces dernières relevant d'un arrêt de travail prescrit par un médecin.

COMMENCER LA DÉCLARATION

Identification entreprise

Type d'identifiant	N° Employeur
--------------------	--------------

☐ Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler**Liste de(s) employé(s)**

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénoms	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
----------------------------	-----	---------	-------------------	-----------	--------------------------	---------

Aucun employé renseigné

[+ AJOUTER UN EMPLOYÉ](#)☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du télé-service](#).**DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S)**

Ajouter un employé



Numéro sécurité sociale

13 caractères (sans clé)

0 / 13

Nom

Prénoms

Date de naissance



Numéro de téléphone



0 / 10

Date de début de l'arrêt



Nombre de jours d'arrêt



Format JJ/MM/AAAA

Attention, en cas d'une précédente déclaration pour ce même employé, les périodes des arrêts ne doivent pas se chevaucher.

Motif

Garde d'enfant dont l'établissement est fermé



Nom de l'établissement

DÉCLARER LE(S)

Identification entreprise

Type d'identifiant

SIREN

Raison sociale de l'entreprise

SARL AGENCE DU PARC

Email

s.ferrus@adpimmo.fr

☒ Je certifie que cette déclaration concerne

Liste de(s) employé(s)

Numéro de sécurité sociale

+ AJOUTER UN EMPLOYÉ

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude de n

Nom

Prénoms

Date de naissance



Numéro de téléphone



0 / 10

Date de début de l'arrêt



Nombre de jours d'arrêt



Format JJ/MM/AAAA

Attention, en cas d'une précédente déclaration pour ce même employé, les périodes des arrêts ne doivent pas se chevaucher.

Motif

Garde d'enfant dont l'établissement est fermé



Nom de l'établissement

Commune de l'établissement

ANNULER

VALIDER

Attention

Il est possible que vous rencontriez un code « erreur » lors de la validation de la liste des salariés.

**Le serveur de la CPAM est un peu surchargé.
Il faut tenter la validation sur plusieurs créneaux horaires.**